



LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA PRÉFECTURE A DESTINATION DES  
ENTREPRISES

septembre 2022

*Ce flash-info a pour objectif d'informer les chefs d'entreprises et organisations professionnelles des principaux appels à projets et réformes en faveur du monde économique.*

*L'ensemble des appels à projets et mesures de soutien n'y sont cependant pas déclinés exhaustivement. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher des opérateurs économiques et services de l'État compétents.*

### SOMMAIRE:



#### **DOSSIER: DES OUTILS AU SERVICE DE VOTRE ENTREPRISE.**

Page 2: AProch: tenez-vous informé des marchés publics pouvant intéresser votre entreprise.

Page 3: Un simulateur pour estimer le coût d'embauche d'un collaborateur.

Page 4: Un guide de bonnes pratiques pour faire face aux arnaques.

Page 5: SIRENE: le répertoire des entreprises.



#### **FRANCE 2030: INVESTIR POUR L'AVENIR.**

Page 6: Présentation des objectifs du plan France 2030.

Page 7: Quelques appels à projet déjà en cours pour le plan France 2030.



## AAProch: tenez-vous informés des marchés publics pouvant intéresser votre entreprise.

Créé par la direction des achats de l'État dans le cadre du projet "Transformation numérique de la commande publique" (TNCP), APProch est un nouveau portail destiné aux entreprises.

Ce portail permet aux entreprises d'identifier les projets d'achats des services de l'État et de leurs établissements publics, des établissements hospitaliers et des collectivités territoriales afin d'anticiper les marchés à venir dans leurs domaines d'activité.

La mise en ligne des projets d'achats sur APProch vise à développer le dialogue entre les acheteurs et les entreprises en permettant à celles-ci de mieux appréhender les besoins d'achats potentiels des trois fonctions publiques et d'anticiper leur participation aux opportunités qui les intéressent.

La programmation mise à disposition des entreprises a un caractère totalement prévisionnel et non exhaustif. Elle est par construction susceptible d'évolutions et ne saurait en aucun cas être engageante pour les services de l'État et de leurs établissements publics, des établissements hospitaliers et des collectivités territoriales concernés.

Sur APProch :

- les projets d'achats sont publiés et actualisés au fil de l'année ;
- les entreprises peuvent signaler les projets qui les intéressent et être alertées d'une évolution les concernant notamment la publication des appels d'offres ;
- les entreprises peuvent créer des alertes pour être informées de nouveaux projets d'achats dans leur domaine d'activité ;
- Les acheteurs peuvent ouvrir une boîte de dialogue avec les entreprises intéressées par leur projet.

A l'ouverture, environ 6 500 projets d'achats étaient publiés sur APProch. L'ensemble des offres représentait un montant total d'environ 19 milliards d'euros.

Ces projets d'achats (métropole et outre-mer) concernaient tous les domaines d'achats.



Et bien sûr, n'oubliez pas de consulter régulièrement la **plateforme PLACE** qui réunit l'ensemble des procédures de marché de l'État.

<https://projets-achats.marches-publics.gouv.fr/>



## Un simulateur pour estimer le coût d'embauche d'un collaborateur.

Le simulateur du site [mon-entreprise.fr](https://mon-entreprise.fr) vous permet d'évaluer rapidement le coût d'une embauche, en vous renseignant sur le salaire net mensuel de votre futur employé et le coût total que cela représente pour votre entreprise.

L'utilisation du simulateur est très simple, vous devez commencer par indiquer, au choix :

- un salaire brut
- un salaire net
- un salaire net d'impôt.

Puis, le simulateur vous permet ensuite de calculer plusieurs éléments :

- le détail de toutes les cotisations (part employeur et salarié)

- le surcoût lié à l'embauche d'un CDD : pour cela, vous devez cliquer sur « Affiner le calcul » et choisir « CDD ».

Le simulateur vous permet alors d'estimer, dans le détail des cotisations, le montant de la prime de fin de contrat du salarié.

- toutes les composantes de la rémunération en affinant le profil de votre futur collaborateur: temps partiel, cadre ou non cadre, montant de la complémentaire santé...

Un simulateur spécifique vous permet d'estimer le coût d'embauche d'un apprenti, et notamment:

- le coût salarial pour l'employeur (salaire brut annuel et cotisations patronales totales) de l'embauche d'un apprenti
- les aides financières nationales (exonération de cotisation sociale et crédit d'impôt par exemple)
- les aides financières régionales (par exemple, prime à l'apprentissage et aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire)



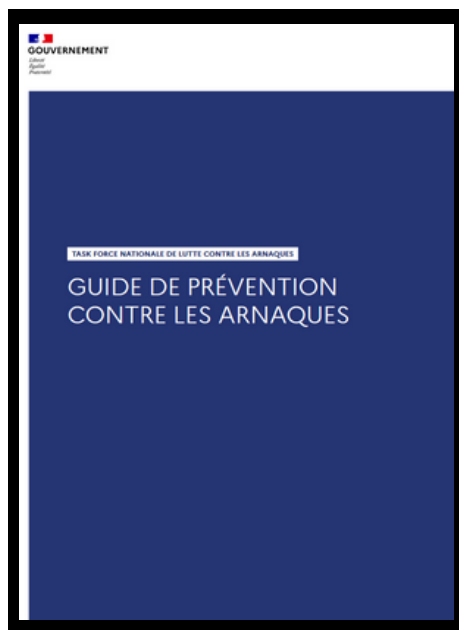
## Découvrez le guide de prévention contre les arnaques et protégez vos entreprises des pratiques frauduleuses



La vulnérabilité des consommateurs et des entreprises face à des manœuvres frauduleuses s'est accrue avec la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de la Covid 19 et le développement du télétravail.

Il est essentiel de maintenir une vigilance permanente en rappelant les attitudes réflexes qu'il convient d'adopter pour déjouer de potentielles arnaques.

À cette fin, les services de l'État et les autorités de contrôle (AMF, CNIL, ANSSI) se sont associées pour proposer des fiches préventives d'identification des principales fraudes, réunies au sein d'un "**guide de prévention contre les arnaques**".



Ce guide développe plusieurs thématiques :

- Arnaques aux achats en ligne
- Dropshipping - Futurs vendeurs : gare aux mirages !
- Les escroqueries au chèque bancaire
- Epargne/crédits : attention aux offres frauduleuses
- La fraude aux paiements en ligne
- Faux ordres de virement
- Usurpations d'identité
- Faux sites administratifs
- Hameçonnage / Phishing
- Appels frauduleux aux dons
- Fraudes aux réparations
- Les escroqueries au RGPD
- Vol de coordonnées bancaires
- Rançongiciels (ransomwares)
- Marketing de réseau (MLM) : Méfiez-vous des promesses d'enrichissement facile !
- Arnaques au Compte Personnel de Formation (CPF)

Si, malgré votre vigilance, vous êtes victimes d'une escroquerie, vous pouvez également:

- Signaler ces escroqueries sur la [plateforme PHAROS](https://www.internet-signalement.gouv.fr) (plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements), accessible sur le site [www.internet-signalement.gouv.fr](https://www.internet-signalement.gouv.fr). Cette plateforme, gérée par la police nationale et la gendarmerie nationale, permet notamment de signaler les sites internet dont le contenu est illicite.
- Vous informer sur les escroqueries ou signaler un site internet ou courriel d'escroqueries, en contactant **INFO ESCROQUERIES au 0811 02 02 17** (prix d'un appel local depuis un poste fixe, ajouter 0,06€/minute depuis un téléphone mobile), du lundi au vendredi de 9h à 18h.
- Orienter les particuliers vers la [plateforme THÉSÉE](https://www.service-public.fr) pour porter plainte suite à une escroquerie depuis le site [www.service-public.fr](https://www.service-public.fr) (rubrique Arnaque sur internet).



## SIRENE: Le répertoire gratuit des entreprises.



**Le Système Informatique pour le Répertoire des ENTreprises et des Établissements est la plus grande base de données sur l'état civil des entreprises françaises. Elle est gérée par l'INSEE et accessible à tous (entreprises comme particuliers), gratuitement.**

### Un contenu riche et actualisé.

Sirene enregistre toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, en métropole, dans les départements d'Outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

De nombreuses informations sont ainsi récoltées et actualisées en permanence :

- numéros Siren (identifiant de la personne physique ou morale)
- numéro Siret (identifiant de chaque établissement)
- adresse
- effectif
- date de création
- code d'activité.

Plus de 30 millions d'établissements (en activité ou non) sont ainsi recensés.

### Un contenu riche et actualisé.

Le répertoire donne également la possibilité de constituer des listes d'entreprises en fonction de six critères. Il est possible de choisir un ou plusieurs critères. Vous pouvez également faire plusieurs choix au sein d'un même critère.

Les critères pour comparer les entreprises :

- la localisation (commune, département ou région)
- l'activité (avec trois niveaux de précision possibles : groupe, division ou section)
- la nature juridique de l'entreprise ou la nature de l'activité de l'entrepreneur individuel
- le nombre de salariés
- la date de création
- la date de mise à jour

En plus de la consultation gratuite du répertoire en ligne, l'Insee propose également de télécharger la base Sirene, les mises à jour quotidiennes et la documentation associée en open data (« données ouvertes »), pour faciliter la réutilisation des données.

Pour consulter la base: <http://www.sirene.fr/sirene/public/accueil>



## France 2030: donner un temps d'avance à la France



Annoncé par le Président de la République le 12 octobre 2021, le plan France 2030 ambitionne de « Donner un temps d'avance à la France » en transformant durablement les secteurs clés de notre économie par l'innovation technologique.

**COMBIEN ?** Ce plan d'excellence s'inscrit dans la lignée des plans d'investissement pour l'avenir (PIA) et notamment du 4e PIA qu'il englobe complètement. Le plan France 2030 recouvre ainsi un effort de **54 Mds d'euros (dont 20 Mds déjà programmés dans le PIA4)**. Crédits seront consacrés à la fois aux enjeux de décarbonation et au soutien des acteurs émergents.

**QUI ?** Si le plan est piloté par le niveau national et le Secrétariat Général pour l'Investissement, les acteurs locaux auront un rôle important à jouer pour **identifier et faire remonter les projets innovants du territoire**.

**Les opérateurs** (Bpifrance, banque des territoires/ caisse des dépôts, ADEME et agence nationale de la recherche) seront chargés d'instruire les dossiers transmis par les entreprises.

**QUOI ?** Déployé sur 5 ans, ce plan fixe 10 objectifs qui s'articulent autour de trois enjeux :

### 1- Mieux produire : réindustrialiser tout en décarbonant l'économie

- favoriser l'émergence d'une offre française de petits réacteurs modulaires (SMR) d'ici 2035, et soutenir l'innovation de rupture dans la filière
- devenir le leader de l'hydrogène vert et des énergies renouvelables en 2030
- décarboner notre industrie afin de respecter l'engagement de baisser, entre 2015 et 2030, 35 % de nos émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur
- produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides
- produire en France, d'ici 2030, le premier avion bas-carbone.

### 2- Mieux vivre : rendre notre pays plus autonome

- investir dans une alimentation saine, durable et traçable, afin d'accélérer la révolution agricole et alimentaire sur laquelle la France est un pays leader
- produire en France au minimum 20 biomédicaments, en particulier contre les cancers, les maladies chroniques, dont celles liées à l'âge et créer les dispositifs médicaux de demain
- placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs.

### 3- Mieux comprendre : approfondir nos connaissances du monde

- prendre toute notre part dans l'aventure spatiale
- investir dans le champ des grands fonds marins.

**COMMENT ?** Afin d'atteindre ces objectifs, cinq leviers doivent être activés :

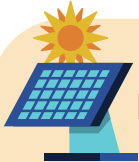
- sécuriser, autant que possible, l'accès à nos matériaux dans le champ des matières premières
- sécuriser les composants, notamment dans l'électronique et la robotique, qui sont indispensables à l'industrie de demain, et où la France a un retard à rattraper
- maîtriser les technologies numériques souveraines et sûres
- soutenir l'émergence de talents et accélérer l'adaptation des formations aux besoins de compétences des nouvelles filières et des métiers d'avenir
- soutenir de manière transversale l'émergence et l'industrialisation de start-ups, décisives pour le déploiement de l'innovation.



## France 2030: Des appels à projets déjà ouverts pour les entreprises



De nombreux appels à projets ont été ouverts depuis le début de l'année 2022, ils sont disponibles sur [le site officiel de France 2030](#) et couvrent l'ensemble des objectifs décrits plus haut. Nous en décrivons ici trois en particulier :



### L'aide à l'investissement de l'offre industrielle des énergies renouvelables

L'objectif de l'appel à projets est de soutenir des projets d'investissement permettant de **développer les capacités industrielles dans le domaine des EnR** et d'accompagner l'industrialisation de la production et/ou l'assemblage des composants, y compris des technologies innovantes de réseaux.

L'appel à projets soutient les **projets de nouvelles unités de production de composants ou d'investissements dans des unités de production existantes**.

**QUAND?** L'appel à projet est ouvert jusqu'au 31 décembre 2022 à 15h.

**POUR EN SAVOIR PLUS:**  
[Se rapprocher de l'ADEME.](#)



### Le dispositif première usine

L'appel à projets « Première usine » vise à **accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation par des start-ups industrielles, ou PME /ETI innovantes**.

Les projets attendus consistent en des **implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants** et en de la mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups.

Les projets candidats doivent présenter une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 5 millions d'euros.

L'aide sera apportée sous forme de subventions et d'avances récupérables, réparties selon un ratio de 60 % de subventions et 40 % d'avances récupérables.

**QUAND?** L'appel à projet est ouvert jusqu'au 15 décembre 2026.

La prochaine relève intermédiaire aura lieu le 13 décembre 2022.

**POUR EN SAVOIR PLUS:**  
[Se rapprocher de Bpifrance.](#)



### L'appel à manifestation d'intérêt: Compétences et métiers d'avenir

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à **répondre aux besoins des entreprises en matière de formation et de compétences nouvelles** pour les métiers d'avenir. Les projets peuvent porter sur des **diagnostics emploi-compétences** et sur des **dispositifs de formation** pour répondre à ces besoins en compétences.

Les **projets doivent être portés par des consortia** associant des employeurs ou leurs représentants, des organismes de formation ou d'accompagnement et des donneurs d'ordre publics.

**QUAND?** L'appel à projet est ouvert jusqu'en 2025.

La prochaine relève intermédiaire aura lieu le 2 novembre 2022.

**POUR EN SAVOIR PLUS:**  
[Se rapprocher de l'agence nationale de la recherche ou de la caisse des dépôts.](#)